Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230911-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023_09_11

Choix du mode de gestion pour le transport public

La loi n°2019-428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ayant pour objectifs d'organiser plus efficacement les mobilités dans chaque partie du territoire ainsi que de renforcer la coopération entre les autorités organisatrices de la mobilité, avait imposé aux intercommunalités de se positionner sur un transfert de compétence avant le 31 mars 2021.

Ainsi, lors du conseil communautaire du 26 janvier 2021, la communauté de communes avait proposé à ses communes membres :

- Le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Yvetot Normandie, impliquant le transfert du service Vikibus organisé sur les villes d'Yvetot et de Sainte-Marie-des-Champs.

- De ne pas se substituer à la région dans l'exécution des services de transport scolaire

Yvetot Normandie est ainsi devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à compter du 1er juillet 2021 sur le ressort territorial.

Cette prise de compétence a entraîné le transfert des services réguliers de transport public urbain de personnes par la ville d'Yvetot, dénommés le service de transport urbain « Vikibus ».

Il avait été convenu que dans un premier temps le service serait inchangé afin de prendre le temps d'étudier les services à mettre en place afin d'améliorer l'offre de mobilité alternative à la voiture sur le territoire. Jusqu'à ce jour le service est géré grâce à :

- Un accord-cadre de prestations de conduite et d'entretien des bus passé avec Hangard Autocars, marché de prestations de services arrivant à échéance le 31 décembre 2024 ;

- Une convention de mise à disposition de personnel avec la ville d'Yvetot pour la gestion du service de transport Vikibus, arrivant à échéance le 31 décembre 2023

Un Plan de Mobilité simplifié a été engagé. Il sera abouti à l'automne 2023. Une des composantes de ce PDMS concerne le transport public de voyageurs. Les orientations de ce plan de mobilité font

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230911-DE

apparaitre un besoin de développement du service Vikibus en zone urbaine ainsi que la création d'un service de Transport à la Demande sur le territoire intercommunal.

Afin de faire évoluer ce service, dans un délai cohérent avec les échéances du marché actuel, il est nécessaire de se questionner dès maintenant sur le mode de gestion le plus adapté.

La Communauté de Communes doit donc délibérer aujourd'hui sur le choix du mode de gestion à mettre en œuvre à l'échéance du marché actuel, au regard des enjeux de gestion du service et des orientations à venir.

Le rapport annexé à la présente délibération démontre que le mode de gestion le plus approprié pour l'exploitation du service est la Délégation de Service Public sous forme d'affermage.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports,
Vu l'avis favorable du Comité des Partenaires réuni en séance le 4 septembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 4 septembre 2023
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en séance le 5 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,
Considérant le rapport relatif à l'approbation du choix du mode de gestion du réseau de transport urbain de voyageurs et de transport à la demande,
Ayant entendu l'exposé de M. Eric RENEE,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De donner acte au Président du rapport relatif à l'approbation du choix du mode de gestion du réseau de transport urbain de voyageurs et de transport à la demande.

2. – D'approuver le recours à une Délégation de Service Public sous forme d'affermage d'une durée de 6 ans.

3. – D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de Délégation de Service Public sous forme d'affermage pour l'exploitation du service de transport urbain de voyageurs, le transport à la demande et ce pour une durée de 6 ans.

4. – D'autoriser Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230911-DE

Paraphe : _____

Le secrétaire de séance
M. Michaël DODELIN

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

Étaient présents (33) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
Mme Jean-Louis LUC,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (9) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND
Représenté par M. Gérard CHARASSIER,
Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230911-DE

Paraphe : _____

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN jusqu'à 19h25, q. n° 4,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Denise HEUDRON jusqu'à 19h36, q. n° 8,
Mme Herléane SOULIER
Représentée par M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN